Date de mise en ligne : 16 décembre 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du 17 DEC. 2024

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00026** du 06 DEC. 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 2-8 Rue de la Fraternité
93230 Romainville

En vue de la réalisation : Projet de construction de 36 logements collectifs hospitaliers et d'une résidence pour jeunes actifs et étudiants de 252 logements.

Sur un terrain sis Allée de la Source
Cadastré X4, AX3, AP411, AP410, AP328, AP438

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 17 DEC. 2024

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES - BAUP - (94)

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la 2ème adjointe en charge du logement
et de l'urbanisme.
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 24 00026** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,